

CLUB SATELLITE

La procédure de création d'un club satellite doit répondre aux règles suivantes éditée par le RI.

PROCEDURE A RESPECTER :

Les clubs satellites permettent aux membres et à des prospects de vivre une nouvelle expérience de club, en tant que petit groupe soutenu par un club local déjà établi. Ce type de club n'a pas besoin de beaucoup de membres pour démarrer et répond aux attentes de ces derniers. Tous les clubs satellites commencent en tant que ramification d'un ou plusieurs clubs Rotary ou Rotaract. Ils ont un club parrain qui leur sert de structure dirigeante. Certains clubs satellites finissent par devenir des clubs Rotary ou Rotaract à part entière, tandis que d'autres préfèrent conserver leur statut.

Le lancement d'un club satellite nécessite un groupe de personnes qui a un objectif précis, mais le processus peut dépendre du club et de son contexte. **Contrairement au lancement d'un club autonome, ce processus ne nécessite pas l'approbation du gouverneur.** La liste ci-dessous est conçue comme un guide que vous pouvez adapter selon vos besoins. (cf. guide destiné aux clubs satellites joint)

Quelques points importants :

- Le nombre minimum de membres requis est de 8,
- Le nom du club satellite doit commencer par celui du club parrain, suivi d'une appellation permettant de le distinguer.
- Le club satellite constitue son propre comité et dispose de ses propres dirigeants. À noter qu'il n'a pas de président, mais un « responsable ». En cas de désaccord, le comité du club parrain détient l'autorité finale.
- Les documents d'enregistrement ne sont pas signés par le gouverneur, mais par les dirigeants du club parrain et ceux du club satellite. Le gouverneur doit néanmoins être informé.
- Les membres du club satellite sont également membres du club parrain. Pour la facture semestrielle du RI, tous les membres figurent sur une seule et même facture.

Il en résulte que ce n'est pas le Gouverneur de district qui décide la création ou le rattachement du club satellite, mais le club satellite qui recherche un club parrain et ne peut être rattaché à ce club qu'après avis de son comité ou le club parrain qui décide de créer un club satellite sachant que la création d'un club satellite peut entraîner des frais au club parrain.

LES TEXTES

Code of Policies (octobre 2023)

Un club implanté dans la commune ou rattaché à une université peut créer un club satellite dont les membres seront les membres du club, le but étant de proposer d'autres horaires ou lieux de réunion ou d'encourager un groupe de membres à fonder, ultérieurement, un autre club. *(Réunion de novembre 2020, décision n° 69)*

Les fiches de présentation et de création du RI jointes

Françoise DUBREUIL MOREL
Avril 2025